

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN et MARADAN
Messieurs TOULET, MICHAUD et VOIRIN

EXCUSÉS : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et CUENOT
Messieurs VIVOT, BEDOURET et LECLERC

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Monsieur VIVOT à Madame HERARD
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET
Madame CUENOT à Madame BOBILLIER

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 12

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 5 avril 2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie MAIRE

Ordre du jour :

- 1 - FINANCES – Compte de gestion 2023
- 2 – FINANCES – Compte administratif 2023
- 3 – FINANCES – Budget primitif 2024
- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapport d'activité 2023
- 6 – Décisions prises
- 7 – Information / Questions Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 alors que le quorum est atteint.

1 - FINANCES – Compte de gestion 2023

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le compte administratif du dernier exercice.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44595 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2023

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 |
|---|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 14 029,59 | | 4 121,10 | | 18 150,69 |
| Fonctionnement | 163 714,73 | | -70 696,72 | | 93 018,01 |
| TOTAL I | 177 744,32 | | -66 575,62 | | 111 168,70 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 177 744,32 | | -66 575,62 | | 111 168,70 |

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le compte de gestion 2023 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus.

2 - FINANCES – Compte administratif 2023

L'arrêté des comptes d'une Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président du CCAS, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le compte de gestion 2023 du comptable est en parfaite concordance avec le compte administratif 2023.

Les chiffres du compte administratif 2023 sont présentés dans le rapport de synthèse joint en annexe.

Monsieur le Président rappelle les informations importantes du compte administratif, notamment le résultat de clôture positif qui en ressort. Concernant le taux d'épargne net négatif pour 2023, il est lié à l'augmentation significative des charges de gestion quotidienne.

Il précise qu'au 31 décembre 2023, le CCAS n'a aucune dette à rembourser.

Concernant l'évolution des résultats, il apparaît un retour de l'effet de ciseau en lien avec la hausse des charges. Il préconise une vigilance concernant la structure des dépenses et des recettes. En effet, à l'avenir, les reports pourraient être insuffisants pour équilibrer d'éventuels comptes de résultats annuels déficitaires. Cette année, la Ville augmente sa contribution par le biais de sa subvention versée au CCAS.

Monsieur le Président rappelle le solde disponible net à hauteur de 121.4 KE pour le budget primitif 2024.

Monsieur le Président revient sur le chapitre 74 et rappelle les différentes subventions perçues par le CCAS en soulignant l'effort de la subvention de la Ville pour 2023 qui pèse pour 50% des participations reçues.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2023, étant précisé que Monsieur GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.

3 - FINANCES – Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 fait l'objet d'un rapport explicatif figurant en annexe de la présente note.

Monsieur le Président énonce les disponibles nets en investissement et en fonctionnement pour le budget primitif 2024 qui s'élèvent à 4.57 M€.

À la suite des prévisions de recettes et dépenses de l'année à venir, Monsieur le Président explique que le CCAS devrait avoir un effet de ciseau positif, contrairement à l'année 2023.

Monsieur le Président donne lecture des différents chapitres du budget primitif 2024.

Monsieur le Président conclut en expliquant que ce budget primitif reprend le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors de la dernière séance. Ce budget permet de poursuivre toutes les politiques mises en place avec un suivi particulier des dépenses. Il souligne toutefois une différence lors de la création de ce budget avec une estimation plus réelle des dépenses du CCAS, permettant un calcul plus juste de la subvention apportée par la Ville et qui ne devrait pas être revue au cours de l'année.

Monsieur le Président propose une présentation de la Convention du Territoire Globale qui développe les différents axes du diagnostic intercommunal lors du prochain Conseil d'administration afin d'en informer les administrateurs.

Monsieur TOULET regrette que les subventions de l'État ne suivent pas au plus juste l'inflation connue malgré l'augmentation des subventions apportées depuis 2017. Madame la Vice-Présidente rappelle que, malgré la dynamique liée à la région, la population, quelle que soit la tranche d'âge, a de plus en plus besoin d'un accompagnement social.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent le budget primitif 2024 tel que présenté.

4 – FINANCES – Subventions aux associations

Monsieur le Président présente ensuite les subventions 2024 octroyées aux associations. Il précise que la commission Solidarité/Social/Politique de la Ville/Santé, réunie le 28 mars 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution de ces subventions aux associations dont la répartition est la suivante :

| AIDE À LA SANTÉ/ AU HANDICAP | | |
|---|--|-----------------|
| 1 | APEDA Bourgogne Franche-Comté | 450 € |
| 2 | APF France Handicap | 700 € |
| 3 | ARDDS Au creux de l'oreille | 0 € |
| 4 | Association de cardiologie de Franche-Comté | 200 € |
| 5 | Donneurs de Sang | 1 710 € |
| 6 | Haut Doubs Mouvement | 0 € |
| 7 | IFSI | 500 € |
| 8 | La Sapaudia Franche-Comté | 300 € |
| 9 | L'Escale | 250 € |
| 10 | Semons l'Espoir | 700 € |
| 11 | Sourds et Malentendants de Pontarlier | 450 € |
| Sous total Aide à la santé/Handicap | | 5 260 € |
| AIDE ALIMENTAIRE | | |
| 12 | Au P'tit Panier | 3 000 € |
| 13 | Banque Alimentaire de Franche Comté | 9 500 € (*) |
| 14 | Les Restaurants du Cœur du Doubs | 5 000 € |
| 15 | La Marmite Solidaire | 1 500 € |
| Sous total Aide alimentaire | | 19 000 € |
| SOUTIEN À LA VIEILLESSE | | |
| 16 | Accompagner la Vie | 600 € |
| 17 | Club des Capucins - Bel Âge | 8 000 € |
| 18 | Vivre Ensemble | 2 375 € |
| Sous total Soutien à la vieillesse | | 10 975 € |
| HUMANITAIRE | | |
| 19 | Croix Rouge Française | 3 000 € |
| 20 | Secours Catholique | 3 800 € |
| Sous total Humanitaire | | 6 800 € |
| AIDE SOCIALE | | |
| 21 | REPAIR - Réseau Pontarlier Accueil Insertion | 1 500 € |
| 22 | Travail et Vie | 14 500 € |
| Sous total Aide Sociale | | 16 000 € |
| SOUTIEN À LA PETITE ENFANCE | | |
| 23 | La Marelle | 150 € |
| 24 | Les P'tites Caramboles | 150 € |
| 25 | Ô fil des Prémas Francs-Comtois | 0 € |
| 26 | SOS Future Maman | 0 € |
| Sous total Soutien à la Petite Enfance | | 300 € |
| SOUS TOTAL SUBVENTIONS | | 58 335 € |

(*) La commission Solidarité/Social/Politique de la Ville/Santé, réunie le 28 mars 2024, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle par la Ville de Pontarlier pour l'achat d'un camion, en sus de la subvention de fonctionnement de 9 500 €.

Par ailleurs, dans le cadre des aides de Noël, la Commission a également émis un avis favorable pour l'attribution des aides financières suivantes :

| ACTIONS DE NOËL | | |
|----------------------------|---|----------|
| 1 | APAT - Association Pontissalienne d'aide aux Travailleurs | 1 000 € |
| 2 | Croix Rouge française | 1 000 € |
| 3 | Travail et Vie | 1 000 € |
| Sous total Actions de Noël | | 3 000 € |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | | 61 335 € |

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise son Président ou son Vice-Président à verser les subventions 2024 aux associations à caractère social et aides financières dont les détails figurent ci-dessus.

Ne participent pas au vote des subventions des associations pour lesquelles ils sont engagés :

. Section SOUTIEN À LA VIEILLESSE : Madame COLIN

. Section AIDE SOCIALE / ACTIONS DE NOËL : Monsieur MICHAUD.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs

1/ CCAS - Structures d'Accueil Petite Enfance

Dans le cadre du remplacement d'un agent assurant la direction d'une structure d'accueil petite enfance, il est proposé de supprimer un emploi d'infirmier de soins généraux à plein temps et de créer un emploi de conseiller socio-éducatif à plein temps.

Emploi : Infirmier de soins généraux :

- ancien effectif à temps complet : 3
- nouvel effectif à temps complet : 2

Emploi : Conseiller socio-éducatif :

- ancien effectif à temps complet : 1
- nouvel effectif à temps complet : 2

2/ Avancement de grade et promotion interne

- Avancement de grade :

À la suite des propositions concertées d'avancement de grade du CCAS, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière.

| Poste | Suppression de poste / grade | Création de poste / grade |
|----------------|--|--|
| Directeur SAPE | Éducateur de jeunes enfants ancien effectif : 6 nouvel effectif : 5 | Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ancien effectif : 2 nouvel effectif : 3 |
| Animateur | Animateur principal de 2ème classe ancien effectif : 1 nouvel effectif : 0 | Animateur principal de 1ère classe ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1 |

- Promotion interne :

À la suite des propositions concertées du CCAS, et sous réserve des listes d'aptitude au titre de la promotion interne établies par le Président du Centre de Gestion du Doubs, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces évolutions de carrière.

| Poste | Suppression de poste / grade | Création de poste / grade |
|------------------------|---|---|
| Agent d'entretien SAPE | Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe ancien effectif : 1 nouvel effectif : 0 | Agent de maîtrise ancien effectif : 1 nouvel effectif : 2 |

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée ci-dessus.

6 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2023 fait l'objet d'un document joint en annexe de la présente note.

Monsieur le Président invite Madame MAIRE, Directrice du CCAS, à présenter le rapport d'activité 2023 de la structure.

Tout d'abord, Madame Maire rappelle que ce rapport d'activités met en lumière l'étendue des actions et des missions du CCAS, fort de ses très nombreux services, établissements et équipements pour assurer la prise en charge et l'accompagnement des plus jeunes, des plus fragiles comme des plus âgés sur le territoire pontissalien.

L'ensemble des dispositifs présentés dans ce rapport d'activité, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils aient été renforcés, donnent à voir l'énergie mobilisée par les services du CCAS et le rôle de chef d'orchestre joué régulièrement par ce dernier. Madame Maire prend le temps ici de remercier l'ensemble des équipes du CCAS.

Cette présentation orale entend informer les administrateurs **des MISSIONS PLURIELLES du CCAS** malgré un contexte contraint. Après 2 années de crises successives et d'ordres multiples, 2023 aura permis de mener à bien de nombreuses actions prévues, de maintenir un service de haut niveau, de concrétiser des projets importants tout en gardant une grande vigilance afin de protéger au mieux les publics les plus fragiles sur le territoire et qui augmentent chaque année.

Elle rappelle que le CCAS s'adresse à tous les habitants de Pontarlier rencontrant des difficultés et qui ont besoin d'être informés sur leurs droits sociaux, accompagnés dans leurs démarches ou orientés vers un partenaire institutionnel ou associatif. Les professionnels interviennent aussi bien dans la résolution de situations d'urgence que dans la prévention de ruptures dans le parcours de vie. À ce titre, il exerce une veille sociale au quotidien au CCAS comme au domicile des personnes accompagnées avec une démarche du aller-vers souvent déployée.

Pour compléter, Madame Maire donne ensuite quelques faits marquants pour chaque Pôle de la structure.

POLE ACCUEIL / ADMINISTRATIF

▼ Une augmentation SIGNIFICATIVE des demandes d'aides légales (63 dossiers constitués en 2022 et 104 pour l'année 2023)

▲ Un véritable accueil social de PROXIMITE qui se traduit soit par une information immédiate, soit par une orientation vers un service interne ou vers les partenaires. Il constitue une première ligne d'intervention. Le CCAS veille à garantir le respect et la dignité de la personne par un accueil bienveillant, accessible, et adapté à ses besoins.

POLE PETITE ENFANCE

▼ Les ABSENCES des agents de courte et/ou de longue durée ; 50% de réponses favorables pour les crèches communales et 10% pour les MICS intercommunales avec en parallèle 550 places d'accueil en moins chez les assistantes maternelles agréées entre 2017 et 2023 (PERTE de 140 places d'accueil pour l'année 2023)

▲ Les actions de soutien à la PARENTALITE afin de mieux accompagner le parent dans l'exercice de son rôle au regard des évolutions de réalités familiales. De nombreux ateliers dans chaque EAJE et des projets communs au SAPE. Madame MAIRE donne comme information que 2 parents sur 5 jugent difficile l'exercice de leur rôle de parent (info Ministre déléguée chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Sarah El Haïry)

POLE ACTION SOCIALE

▼ La difficulté d'accéder à un logement ou à un hébergement (1 220 appels en direction du 115 qui n'ont pas eu de proposition) ; une santé mentale des personnes accompagnées qui se dégrade et une précarité budgétaire qui amène les personnes en situation d'exclusion et/ou d'isolement

▲ Un accompagnement PERSONNALISE au CCAS ou au domicile des personnes accompagnées afin d'apporter une réponse aux plus fragiles et promouvoir l'autonomie INDIVIDUELLEet des actions COLLECTIVES : actions de Noël, animations à la Résidence Seniors et actions collectives avec le public SDF/SDS.

POLE BUDGETAIRE

▼ Départ de la responsable ; augmentation durable des dépenses dites incompressibles

▲ Un travail de qualité afin d'assurer le passage à la M57 et l'augmentation de la subvention par la Ville de Pontarlier et par l'État.

En conclusion, Madame Maire assure que le CCAS mesure au quotidien son rôle d'interlocuteur expert des politiques publiques locales en exerçant ses rôles d'observateur et de pilote sur les projets.

Madame MAIRE souligne que le CCAS de Pontarlier n'œuvre jamais seul pour répondre aux multiples enjeux et problématiques sociales de son territoire. Elle rappelle que les dispositifs institutionnels et les associations sont des partenaires essentiels et incontournables de l'accompagnement social GLOBAL. Aussi, elle ne manquera pas de saluer et remercier les partenaires associatifs privilégiés que sont la Croix Rouge, le P'tit Panier, Travail et Vie et l'ADDSEA ainsi que les services de la Ville de Pontarlier, les services de l'État, du Département et de la CAF du Doubs.

Monsieur Michaud souhaite féliciter les équipes pour la rédaction de ce rapport très agréable à lire et riche en informations importantes.

Julien Toulet rajoute que la présentation des actions de l'année 2023 au mois d'avril 2024 est très appréciable. Il revient sur les 550 places d'accueil perdues chez les assistantes maternelles. Il informe les membres du conseil des délais d'obtention de l'agrément, à savoir une année. Ce qui est extrêmement long.

Ce rapport d'activité n'étant qu'une présentation, aucun vote des membres du Conseil d'Administration n'est sollicité.

6 – Décisions prises

Monsieur le Président rappelle les décisions prises depuis le dernier Conseil d'Administration :

. Signatures de contrats et conventions suivantes :

1. Un contrat de licence de mise à disposition du logiciel « Tactilo » et un contrat de maintenance dudit logiciel et du matériel de pointage composé de 4 tablettes Asus utilisés pour les micro-crèches intercommunales « Au Clair de la Lune » et « Arc en Ciel », du multi-accueil « Pirouette » et de la crèche collective « Les P'tits Loups » pour un montant de 1 111, 10 € HT par an, prix révisable suivant la législation en vigueur. Ces deux contrats sont établis à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale de 36 mois et portent le même numéro CT00016749, le contrat de licence de mise à disposition étant obligatoirement lié au contrat de maintenance.
2. Un contrat de licence de mise à disposition du logiciel Domino Web « Mentalo » et un contrat de maintenance dudit logiciel pour les activités du Relais Petite Enfance, des micro-crèches intercommunales « Au Clair de la Lune » et « Arc en Ciel », du multi-accueil « Pirouette », de la crèche collective « Les P'tits Loups » et de la crèche familiale « Capucine », portant tous deux le n° CT00016740, pour un montant annuel de 2 338,36 € HT par an ; un contrat d'hébergement de l'application Domino Web n° CT00016748 pour un montant annuel de 2 196,20 € HT par an. Prix révisables suivant la législation en vigueur. Ces trois contrats sont établis à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée initiale de 36 mois, renouvelable par tacite reconduction pour une période de même durée. Les contrats sont renouvelables par tacite reconduction pour une seule période de même durée et révisable selon les conditions spécifiées dans lesdits contrats.
3. Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du « bureau du Maire » dans les locaux de la mairie sis 1 rue du Comice 25160 Montperreux au CCAS de Pontarlier pour les besoins des permanences de l'antenne Relais Petite Enfance. Le Relais Petite Enfance interviendra suivant un échéancier défini avec la mairie de Montperreux précisé dans la convention à compter du 2 avril 2024 au 30 juin 2025. Aucune indemnité ne sera due de part et d'autre à la fin de la période de prêt du local.

Les décisions prises n'entraînent aucune remarque par les membres du Conseil d'administration.

7 – Information / Questions - Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente n'apporte aucune remarque, demande de modification ou de suppression. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président clôture la séance en rappelant le prochain Conseil d'Administration prévu le 28 mai à 18h30.

La séance est levée à 19h32.

Secrétaire de séance

Anne-Sophie MAIRE



Pontarlier le 30 avril 2024

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

